

Cent soixante-cinquième session du Conseil

Point 13: Rapport intérimaire sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome

À la suite de la demande faite par les Membres au cours des réunions tenues par leurs organes directeurs en 2019, les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome ont élaboré un rapport intérimaire détaillé, en veillant à adopter une approche plus structurée et en se concentrant sur les questions stratégiques et les enseignements retenus, ainsi que sur les résultats concrets obtenus dans le cadre de la collaboration qu'ils mènent entre eux et sur les futures priorités. Ces travaux ont été réalisés avec le soutien du Laboratoire des Nations Unies pour le changement et le savoir organisationnels. Cette année, le rapport est le fruit d'un travail d'analyse qui repose sur des données factuelles. Les données ont été recueillies au moyen de deux enquêtes menées aux sièges et au niveau des pays, la deuxième ayant été réalisée par le Programme alimentaire mondial. Une cinquantaine de personnes travaillant dans plus de 17 secteurs ont été interrogées et un examen et une analyse approfondis des documents ont été réalisés.

En outre, le rapport comprend quatre brèves études de cas afin de mieux saisir la nature et la portée des travaux effectués conjointement par les organismes.

Il ressort clairement du rapport intérimaire que la collaboration s'est considérablement renforcée au niveau des pays, des régions et des sièges, les effets les plus concrets étant observés au niveau des pays. Selon l'enquête menée au niveau des pays, l'analyse a révélé en particulier que plus de 80 pour cent des pays dans lesquels des programmes étaient mis en œuvre bénéficiaient de cette collaboration, notamment en ce qui concerne la définition des politiques, la planification, l'élaboration de programmes et la sensibilisation.

Comme l'ont demandé les Membres, les organismes procèdent actuellement à une étude de faisabilité sur la collaboration concernant les services internes, qui sera achevée à la fin de l'année. Le rapport se fonde sur la première phase de cette étude. La deuxième phase consistera à évaluer en détail deux domaines susceptibles d'être renforcés.

Selon le rapport, les organismes sont pleinement engagés en faveur des objectifs d'efficacité des Nations Unies, qui visent à réaliser des économies au niveau des pays et de les réinvestir dans des activités de développement. Il est donc proposé aux organismes d'intégrer autant que possible leurs efforts à ceux déployés par les Nations Unies plutôt que de mener leurs initiatives de façon isolée. L'analyse montre que 71 pour cent des services internes conjoints des organismes pourraient être fournis sous la direction des équipes de pays des Nations Unies. Au niveau des sièges, on estime que la collaboration actuelle entre les organismes est soutenue.

Les données qualitatives tirées des réponses aux enquêtes menées au niveau des pays et des sièges, corroborées par les entretiens réalisés en vue du présent rapport, ont permis de dégager les principaux facteurs favorables et défavorables à la collaboration menée entre les organismes, qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Ensemble, ils contribuent à tirer les enseignements de la collaboration menée entre les organismes et constituent une base de réflexion utile pour engager un dialogue conjoint porté vers l'avenir. À titre d'exemple, le manque de financement conjoint entrave la collaboration, ce qui a pour effet d'accroître la course au financement entre les organismes. Il est à noter que le personnel des bureaux de pays a cité le financement conjoint comme l'un des facteurs les plus propices à la collaboration.

Compte tenu de la nécessité de donner une orientation plus stratégique à la collaboration entre les organismes, le rapport a permis de dégager cinq grandes priorités s'inscrivant dans une perspective à plus long terme, au regard desquelles des progrès concrets semblent réalisables. Ces priorités couvrent à la fois l'aspect purement technique de la collaboration (à savoir son contenu) et les méthodes et outils destinés à

stimuler la collaboration de manière générale (à savoir les moyens à mettre en œuvre): i) la poursuite des efforts visant à renforcer la collaboration entre les organismes dans le contexte de la réforme de l'ONU; ii) le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires; iii) les quatre domaines actuels de collaboration dans le contexte de la covid-19; iv) la mise en place d'un financement conjoint destiné à promouvoir la collaboration; v) la mise à profit des connaissances et la concrétisation de la collaboration sur le plan opérationnel.

Marcela Villarreal

Directrice de la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies